

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSPÉ**

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE [PAR VISIOCONFÉRENCE]**

**Présidente du Conseil :**

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

**Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Marie-Albane de SUREMAIN (Vice-présidente du Conseil d'administration), Josette CADUSSEAU-ECHED (Vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

**Représentants des collectivités territoriales :**

Véronique VEAU (Élue en charge de l'éducation, vie associative jeunesse et sports).

**Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'Inspé :**

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), Étienne BUTZBACH (Personnalité extérieure)

**Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :**

Vincent AUDEBERT (IA-IPR — Directeur de la pédagogie), Nadia BENOMAR (IA-IPR — EVS – Conseillère du Recteur 1<sup>er</sup> degré), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2<sup>nd</sup> degré), Jean-Jacques DUMÉRY (Doyen des IA-IPR).

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Frédéric SALY-GIOCANTI (Maître de Conférences à l'Université Gustave Eiffel), Cyril GISPERT (Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis).

**Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :**

Alain BERNARD (Maître de Conférences), Isabel VAZQUEZ DE CASTRO (Maîtresse de Conférences), Joëlle ADEN (Professeure des Universités), Nicolas SCHMITT (Professeur des Universités), Joëlle BLUM (Professeure agrégée), Laurent FOUCHARD (Professeur agrégé).

**Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère :**

Stéphane DI DOMENICO (PEMF).

**Représentants des autres personnels :**

Salima OUAHRANI (Adjointe à la responsable du service des finances).

**Représentants des usagers :**

Diego BRUNEEL (FNEC-FP-FO), Walter PRACHE (FSU : SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP),

**ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC**

**Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère :**

Catherine BON (DEA), représentée par Stéphane DI DOMENICO

**Représentants des autres personnels :**

Paulo FERNANDES (Coordonnateur technique), représenté par Salima OUAHRANI (Adjointe à la responsable du service des finances).

**ÉTAIENT ABSENTS**

**Représentants des collectivités territoriales :**

Emmanuel CONSTANT (Élu en charge de l'éducation), Didier DOUSSET, (Président de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire), Jeannick LE LAGADEC (Conseillère départementale déléguée chargée de la santé, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'agriculture périurbaine).

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Olivier OUDAR (Professeur à l'Université Sorbonne Paris-Nord).

**Représentants des usagers :**

Anne NOVIKOFF (UNSA Education), Alice JACQUIN (FSU : SNUIPP-SNES-SNEP-SNUEP).

<b>INVITÉS</b>
----------------

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Denis ALAMARGOT, Xavier APARICIO, Laurent BASTIDE, Marie-Claire CHAUVIN, Bruno DROUSSET, Sébastien COMBESCOT, Noémie DAGOURET, Raphaël GREFFE, Alain HENRI, Sylvain MAYNADIÉ, Xavier PONS, Jean-Luc PASSIN, Concettina RÉGNIER, Sophie RENAUT, Cédric SÉBISCH, Aude VÉDRINES.

## ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil du 6 février 2020
2. Information : situation patrimoniale
  - Site de Bonneuil
  - Site de Saint-Denis
  - Site de Livry-Gargan
  - Le Fort d'Aubervilliers dans le programme de la société d'aménagement du Grand Paris
3. Information : modalités de titularisation des fonctionnaires stagiaires
4. Information : concours 2020
5. Information : modalités de validation des Masters MEEF en contexte de crise sanitaire
6. Questions diverses
  - 6.1 Aide numérique aux étudiants
  - 6.2 Étudiants en difficulté ou harcelés dans le cadre du télétravail et abrogation de l'article 2.2.3 *Assiduité et ponctualité*
  - 6.3 Évaluation stages alternance 1<sup>er</sup> degré
  - 6.4 Marchandisation de l'enseignement des langues vivantes
  - 6.5 Situation des BIATSS au regard des congés
  - 6.6 Plateforme COMPAS

## DÉBAT EN SÉANCE

*La séance débute à 9 heures par la déclaration préalable de Monsieur Diego BRUNEEL (voir Annexe 1).*

### **POINT 1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 6 FÉVRIER 2020**

**Alain BERNARD** demande une modification en page 8 du procès-verbal du 6 février 2020. Il faut remplacer « la lettre » par « le courrier envoyé le 17 janvier par les responsables de la mention 2 et la direction de l'Inspé aux responsables de parcours de la mention MEEF 2 ».

**Jean-Jacques DUMÉRY** demande également une précision en page 15 concernant les AED et EAP. Pour avoir des éléments précis, s'agissant des AED, il y en avait 33 en Mathématiques, 10 en Anglais, 11 en Lettres et 134 dans le premier degré, uniquement pour les AED.

**Catherine MOISAN** indique que ces précisions seront apportées au procès-verbal.

*Sous réserve des modifications demandées en séance, le procès-verbal de la séance du 6 février 2020 est approuvé à l'unanimité, à l'exception d'une abstention.*

### **POINT 2 : INFORMATION : SITUATION PATRIMONIALE**

**Sophie RENAUT** commente la première diapositive sur Bonneuil qui présente la situation actuelle, les formateurs EPS de Bonneuil n'ont plus de gymnase depuis juillet 2018. La mairie de Bonneuil met à leur disposition les installations sportives mais la grande difficulté est de trouver un accord sur les créneaux horaires d'occupation. Pour éviter les problèmes encore rencontrés cette année, une réunion avec la mairie, la direction du patrimoine de l'UPEC, la direction de l'Inspé et les équipes EPS avait été prévue le 28 février. Cette réunion a été annulée, et malheureusement non reprogrammée malgré la demande de l'Inspé. Si les équipes n'ont pas connaissance des créneaux horaires qui leur sont possibles, il sera très difficile de mettre en œuvre les maquettes de formation EPS à la rentrée de septembre.

La deuxième diapositive donne un grand espoir pour l'avenir, il s'agit d'un projet intitulé « Bonneuil Inspé » lancé par le directeur du CROUS, Olivier SCASSOLA, projet en liaison avec la municipalité. Ce projet satisferait l'Inspé, mais il resterait trois questions en suspens :

1. Quels créneaux horaires seraient alloués à l'Inspé ?
2. Où seraient déplacés les parkings ?
3. Le projet initial de gymnase à Bonneuil est-il toujours d'actualité ?

**Joëlle BLUM** demande de quel gymnase il s'agit.

**Sophie RENAUT** explique que c'est justement la question qu'elle posait : il y avait un projet initial de gymnase sur la ville de Bonneuil et là il s'agit d'une opération « Bonneuil Inspé ».

**Marie-Albane de SUREMAIN** indique que le projet est porté par le CROUS, dans le cadre du CPER (Contrat Plan État Région). La région et l'État apportent leur soutien à toute une série de projets immobiliers sur une durée d'environ cinq ans.

Les projets ont été remontés à l'automne, il y aura une phase d'examen, avant un financement avec ces partenaires. Les arbitrages n'ont pas encore eu lieu mais les projets du CROUS correspondent à des besoins importants, des logements pour les étudiants. Il y a eu des échanges entre le directeur du CROUS et le président de l'Université. Monsieur SCASSOLA a précisé dans un courrier que dans cette opération de construction de logements étudiants, il y aurait aussi des salles à usage collectif, d'étude, de détente, de sport et un accès pour l'Inspé. Les créneaux horaires ne sont pas encore précisés mais l'idée est de donner accès aux étudiants et aux stagiaires de l'Inspé de Bonneuil à ces espaces de pratiques du sport. Une fois que le projet sera sélectionné, il faudra un dialogue plus précis pour voir les besoins en termes d'équipements sportifs.

Concernant l'implantation, ce serait sur l'ancien terrain de sport qui sert actuellement de parking, et le parking serait relocalisé à proximité, toujours sur le périmètre de Bonneuil, sans doute sur les espaces verts actuels.

Il y aura une réorganisation générale des implantations, avec ces logements du CROUS, le parking et une voie de circulation pour que les différentes installations soient accessibles aux formateurs et aux formés de l'Inspé mais également au public de la ville de Bonneuil.

Pour le stade de Bonneuil, la municipalité va construire un stade.

**Raphaël GREFFE** explique qu'une réunion a eu lieu avec la ville de Bonneuil qui a présenté tous ces aménagements d'espaces verts, et il a été question de se revoir, avec la ville et le CROUS, pour discuter de toutes ces implantations et répondre à tous les besoins. La ville devait faire une esquisse de ces projets, cela n'a pas encore été fait. Une réunion doit être reprogrammée avec la ville et le CROUS. L'ensemble des partenaires est motivé par cette implantation, le CROUS a une politique de logement et a estimé un déficit de 2000 logements, il y a espoir que ces projets soient prioritaires dans le cadre du CPER. Le CROUS a intégré dans son projet ce besoin d'espaces sportifs pour l'Inspé dans son rez de chaussée des bâtiments. Il espère qu'une discussion avec la ville sur le besoin d'espaces sportifs, en termes de locaux et d'horaires, aura lieu dans les prochaines semaines suite au déconfinement progressif annoncé afin qu'il puisse revenir plus en détail sur ces questions.

**Catherine MOISAN** rappelle que l'Inspé doit impérativement être associé pour les réunions évoquées.

**Joëlle BLUM** rappelle que Sophie RENAUT a évoqué qu'il serait difficile de mettre en œuvre les maquettes, et demande comment s'organiser pour les créneaux et pour mettre en place la rentrée.

**Sophie RENAUT** répond que l'Inspé aura besoin de l'aide du patrimoine de l'UPEC pour enfin obtenir une réunion avec la mairie, réunion annulée et non reprogrammée.

**Marie-Albane de SUREMAIN** répond qu'il ne faut pas attendre pour solliciter l'UPEC en cas de difficultés de ce type, demander de l'aide à Monsieur Julien GIRAL, directeur de cabinet qui connaît bien la mairie de Bonneuil.

**Sophie RENAUT** précise que cette demande sera formulée de nouveau.

**Sébastien COMBESCOT** explique qu'à Saint-Denis deux gros chantiers étaient annoncés, liés à des problèmes de sécurité : le changement du système sécurité incendie (SSI) et du circuit de chauffage. Concernant le SSI, le début des travaux était prévu début avril, avec une planification des interventions, des réunions avec l'entreprise et le service patrimoine. Sébastien COMBESCOT ne sait pas si cela est dû à la situation de confinement mais le chantier est interrompu actuellement : peut-être est-ce dû à un désaccord entre l'université et l'entreprise qui effectue la prestation, notamment suite à des demandes de modifications du projet. La Commission de sécurité devait être programmée d'ici la fin de l'année. Sébastien COMBESCOT alerte sur le fait que cette commission de sécurité n'a pas eu lieu sur le site de Saint-Denis depuis 10 ans.

Pour le deuxième point concernant le chauffage, le chantier n'est pas encore programmé, il s'agissait de travailler sur le troisième et quatrième étage dans une première étape. Actuellement, le circuit d'alimentation en eau est fermé pour l'été mais des fuites importantes ont été repérées qui ne peuvent pas être réparées jusqu'à la reprise de ce chantier. Il n'y a pas de nouvelle information sur un calendrier ou échéancier pour ces travaux mais la réouverture du circuit impliquera des fuites très importantes. Ensuite, il reste des problèmes déjà soulevés lors des précédents conseils : fuites de toitures, l'automate qui gère la téléphonie et la passerelle entre le bâtiment A et le CROUS, une zone de danger dont le dossier n'a pas avancé.

**Sylvain MAYNADIÉ** répond que ce qui bloque en réalité, c'est le confinement : pas de désaccord avec l'entreprise. Une mise en place supplémentaire de sécurisation des issues de secours du côté du lycée a certes été demandée mais ce n'est pas un désaccord, cela a été demandé en plus et est actuellement à l'étude. Le reste du projet va suivre son cours, avec un désaccord d'ordre financier, sur le point d'être réglé, qui n'était pas avec l'entreprise en charge des travaux mais avec une entreprise qui valide le projet ; il s'agit du coordinateur SSI. Le seul problème est uniquement celui du confinement. **Sylvain MAYNADIÉ** a demandé à la société son plan de continuité d'activité, la mise à jour de son cahier des charges. Cela sera validé par le CHSCT, par le coordinateur sécurité et protection de la santé et tout pourra reprendre.

Concernant le chauffage, c'est le même problème : avec le confinement, les réparations n'ont pas pu être faites sur les tuyaux qui fuyaient mais le réseau a été purgé et la fuite est finalement arrêtée. Cela posera problème dès la reprise du circuit, ce qui n'est pas prévu avant l'hiver et on espère faire le changement des radiateurs avant cela.

**Raphaël GREFFE** explique que sur la reprise des travaux, la difficulté porte sur l'ensemble de la filière BTP au niveau national, plusieurs documents ont été mis en place au niveau national, ils ont été vus avec des grandes entreprises mais pas avec l'ingénierie, des architectes, des maîtres d'ouvrages publics. La mise en place est assez progressive dans le BTP car il faut que les entreprises puissent elles-mêmes organiser leurs chantiers mais il faut aussi que les maîtres d'ouvrages puissent vérifier l'ensemble des risques. Accueillir des entreprises, c'est avoir une responsabilité envers les ouvriers et vérifier que les entreprises ont mis en place un plan de protection et aussi le contrôler. En général les ouvriers vont venir dans une même voiture pour rejoindre un chantier, des locaux communs vont être mis à disposition et il y aura risque de contamination. Nous sommes dans un détail d'organisation chantier par chantier car chacun ne présentera pas le même risque. Un chantier à l'extérieur ou une opération avec une seule entreprise sera plus simple qu'une opération avec plusieurs entreprises.

La démarche est d'avoir le dossier de ces risques au niveau de l'entreprise, qui est analysé par un coordonnateur SPS (Sécurité Protection Santé), bureau agréé qui est là pour s'assurer de la sécurité des ouvriers sur les chantiers sachant qu'eux-mêmes ont à apprendre sur ce virus. Ensuite, un plan de prévention est à fournir car on doit indiquer les contraintes sur nos sites et il faut prévenir le CHSCT des prévisions de travaux. Cette procédure est alourdie avec un temps de retard par rapport aux moyens de protection de type masques, à cause de la difficulté pour les commander.

**Cédric SÉBISCH** explique qu'il y a eu quelques désordres avant l'été sur le site de Livry-Gargan, un affaissement au niveau d'une sortie de secours qui a été réparée et à partir du mois d'octobre, un second affaissement au niveau de l'évacuation des eaux. Les collègues formateurs s'étaient interrogés sur la stabilité du terrain (voir Annexes 2 et 3). Un audit a été réalisé en mars. L'entreprise d'audit a été reçue le 17 mars, de façon à faire le tour des locaux. Chaque salle et chaque lieu ont été ouverts de façon à avoir un rapport très précis de l'état de la structure du site qui a été remis fin mars, rapport de plus de 80 pages agrémenté de photos des fissures et désordres constatés sur la structure du site, de conseils pour des travaux et de préconisations sur le court et long terme. Il y a eu une rencontre avec la présidence de l'UPEC et les services du patrimoine à la remise de ce rapport de façon à organiser les travaux à réaliser dans les 2 mois ou 6 mois. La mise en place de nouveaux témoins au niveau des fissures permettrait de constater immédiatement que les fissures sont en train de s'agrandir et de décider ensuite des installations nécessitant l'intervention d'une entreprise, à savoir des installations de chaînages, de raidisseurs, des remplacements de murs ou des ajouts de poutres.

Cela serait sur du court terme, et sur du plus long terme, il y a les investissements assez lourds, l'installation d'un système de drainage autour du bâtiment car il s'est enfoncé depuis de nombreuses années. Les terrains extérieurs à pente ne sont plus dans le bon sens et dès qu'il pleut, l'eau coule sous le bâtiment qui est un sol en argile, cela amène à certains endroits de nouveaux tassements.

Sur du long terme, il faudrait des ajouts de micropieux sous le bâtiment. Cela nécessiterait la fermeture du site comme dans les années 2000 pour pouvoir réaliser l'ensemble des travaux. Les personnels de Livry-Gargan ont été informés par un courrier signé conjointement par la présidence de l'Université et la direction de l'Inspé.

**Sylvain MAYNADIÉ** précise que pour le moment, avec la pandémie liée au Covid, les travaux à court terme ne peuvent se faire immédiatement. Il est prévu avec Christophe MARTIMORT et la direction du Patrimoine de prendre un rendez-vous avec une société de maçonnerie à partir du 11 mai pour traiter les urgences, mettre en place des étais pour éviter des affaissements, placer des témoins de plâtre au niveau des fissures pour faire une surveillance et pour vérifier qu'il n'y ait pas de nouveaux désordres. Un maître d'œuvre externe est prévu pour garantir que ces travaux seront faits selon les bonnes règles. Il prendra en charge les changements de poutre, chaînages. Une proposition de marché a été faite et doit être validée afin de lancer ce marché assez rapidement.

**Joëlle BLUM** indique qu'elle a eu plusieurs réactions des formateurs de Livry-Gargan en colère et inquiets car ce sont des questions sur la sécurité du site qui ont été posées, notamment aux deux journées académiques. Il avait été dit qu'il n'y avait pas de danger alors qu'il s'avère que ce rapport d'audit n'est pas positif. Les formateurs ont

l'impression que cela a été minimisé depuis l'automne et que l'étendue du désordre est maintenant révélée. Elle s'interroge sur la sécurité des personnels et des étudiants.

**Marie-Albane de SUREMAIN** répond qu'un communiqué commun a été fait entre la direction de l'UPEC et de l'Inspé, il y a une quinzaine de jours avec un souci de transparence. Il faut rappeler les étapes nécessaires pour mettre les choses en perspective. Il y a eu des mesures et des relevés effectués depuis 2000 et il n'y avait pas eu d'alerte à l'issue de ces relevés jusqu'aux désordres évoqués par Cédric SÉBISCH depuis l'automne. Elle remercie le directeur du patrimoine et du développement durable qui a pris l'initiative de mandater une société de contrôle pour analyser tous ces relevés. La direction du patrimoine a été active et pro active en mandatant la SOCOTEC pour demander une analyse externe de ces relevés et apprécier la situation.

**Raphaël GREFFE** précise que depuis 19 ans, des relevés sont faits sur ces bâtiments et il n'y a eu aucune alerte. En automne on a eu ces affaissements, le rapport du bureau de contrôle n'est pas un bon rapport sur ces données, il a demandé une réaction immédiate à court terme mais surtout une surveillance renforcée. Avec ces sols argileux il n'y a pas de stabilité satisfaisante du bâtiment, ces fissures doivent être gérées sur du très court terme. Sur du long terme, il a voulu qu'un bureau d'étude étudie ce bâtiment et les fondations. Au-delà des préconisations de ce bureau de contrôle mais nous devons savoir plus en détails comment stabiliser définitivement le bâtiment. Si cela est faisable, cela nécessite de gros travaux. La phase urgente est le renforcement et la surveillance des fissures par le bureau de contrôles et sur le long terme, il s'agit de savoir comment stabiliser ce bâtiment.

**Joëlle BLUM** demande s'il y a un danger à travailler et étudier sur le site.

**Raphaël GREFFE** répond que le bureau de contrôle a ciblé deux fissures qu'il estime devoir être renforcées sous deux mois. La préconisation est de neutraliser ces zones-là, pour le reste il s'agit d'une surveillance. Dès le 11 mai, une entreprise va agir selon l'accord-cadre. Tant que les travaux ne seront pas réalisés, il n'y aura pas d'accès à ces zones là et ensuite il sera possible d'y aller. L'ensemble des fissures va être surveillé et si des fissures continuent, des renforcements seront faits. De cette façon il n'y aura pas de risques, c'est une procédure maximale mais il faudra des travaux plus lourds à long terme.

**Marie-Albane de SUREMAIN** explique que l'UPEC va plus loin que les préconisations de la société de contrôle SOCOTEC ; elle répond tout de suite aux demandes qui présentent un caractère d'urgence nonobstant le confinement. Toutes les fissures seront réparées, surveillées et financées par l'UPEC et actuellement le site n'est pas occupé.

Ensuite, la deuxième échéance, ce sont des surveillances à douze mois et sur les problèmes de structures, la SOCOTEC envisage des travaux plus importants. L'UPEC va plus loin car la direction du patrimoine a décidé de désigner un bureau d'étude, pour cadrer l'ensemble des travaux qui pourront être faits en partant d'un audit approfondi en réfléchissant à la conception et hiérarchisation des interventions, à la planification au court, moyen et long terme ainsi qu'au chiffrage. Ce sont des opérations d'envergure et la sécurité des personnels est prioritaire donc cela pourrait amener à des fermetures de lieux et salles. La sécurité des personnels ne sera pas mise en péril. A moyen ou long terme, se pose un problème de structure qui est important et amène vers une situation dégradée. Cela supposerait des travaux d'où la nécessité de recours à un maître d'œuvre et un vrai problème de financement. L'UPEC s'engage à financer les travaux en urgences. Pour les problèmes de structure en revanche, ce sont des sommes extrêmement importantes qui ne sont pas du ressort de l'Université.

L'autre difficulté est qu'on ne sait pas quand la structure deviendra fragile ou dangereuse, pas dans l'immédiat mais cela suppose une surveillance continue.

Par ailleurs le terrain n'appartient pas à l'UPEC qui n'est pas propriétaire des lieux, il n'est pas à l'État ou à la Région mais au Département, or les départements n'ont pas de compétence pour l'enseignement supérieur. Impossible de voir comment obtenir des financements pour la rénovation de ce site.

Soit on reste dans cette situation avec une dégradation qui se produira à terme avec l'obligation de déménager, soit il y a une anticipation de ces difficultés. Un projet de relocalisation permettrait de passer d'un bâtiment qui est tout à fait utilisable, appréciée par ses formateurs donc une situation positive à une autre situation positive également puisqu'il car il s'agirait de bâtir un projet commun, de qualité, ambitieux pour la formation des enseignants et non dégradé.

Des entretiens UPEC/ Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ont eu lieu pour savoir s'il y avait des terrains disponibles pour un projet de construction d'un bâtiment éco-durable destiné à la formation des enseignants. Le président du Conseil départemental a orienté l'UPEC vers la commune d'Aubervilliers qui accueille déjà le campus Condorcet, des installations économiques, universitaires, culturelles. Tout un écosystème extrêmement dynamique qui va devenir un hub important dans les années à venir. La question à se poser concerne la place pour un projet UPEC dans ce Fort d'Aubervilliers sachant que le bâtiment de Saint-Denis est délabré.

Concernant Livry-Gargan, le rapport d'audit n'est pas bon depuis l'automne : il n'est pas possible à terme de rester dans ce bâtiment, et il y a là une opportunité de s'insérer dans ce programme d'aménagement ambitieux qui implique les populations, des activités culturelles, de formations, des acteurs économiques et avec une grande ouverture sur la ville, le département et dans un site qui est extrêmement bien desservi. Cela semble être du point de vue de l'UPEC, une occasion extrêmement positive à saisir, qui est aussi un défi car il faudra construire le projet.

**Joëlle BLUM** fait part d'une contribution sur le forum mis en place par les élus qui disait que « dans la perspective d'un déménagement des formations du site de Saint-Denis et d'autres formations dans un nouveau lieu, et pour favoriser une synergie entre projet de formation et projet d'architecture, il serait judicieux de constituer une équipe projet qui regrouperait des acteurs de la formation, des services administratifs et techniques, et des interactions avec l'équipe chargée du suivi du dossier d'architecture et d'aménagement. » Elle explique que si l'on veut que les formateurs adhèrent au projet, il faut qu'ils y soient associés.

**Catherine MOISAN** répond que c'est une opportunité majeure, il faut s'organiser en groupe-projet le plus vite possible, l'Inspé doit définir ses besoins, et il faut le faire en relation avec une équipe technique. Il faut un groupe avec un chef de projet.

**Sophie RENAUT** explique que l'organisation d'un groupe-projet est prévue avec la présence d'élus, de personnels élus de Livry-Gargan et Saint-Denis, de personnels administratifs. Ce projet a été évoqué avec Nicolas SCHMITT dont les compétences d'expert sont connues.

**Marie-Albane de SUREMAIN** répond que du point de vue de l'UPEC, ils sont très demandeurs d'avoir des correspondants à l'Inspé, savoir à qui s'adresser, avec qui le service du patrimoine peut travailler. Il revient à l'Inspé de bâtir son projet, d'exprimer ses besoins. L'établissement va aller chercher des financements et plus le projet sera intéressant, ambitieux, novateur, « économie-durable » et porté par les formateurs, plus il y aura des chances de décrocher des financements car il s'agit d'un projet ambitieux qui se chiffre en dizaine de millions. Il faut un projet très solide, un contenu qui vienne de l'Inspé et qui fasse comprendre que ce projet est un lieu d'avenir.

**Catherine MOISAN** confirme qu'il faut une organisation de l'Inspé, un chef de projet, des interlocuteurs dans chacun des deux sites et qu'il faut construire un projet ambitieux sur le contenu. Il faut présenter ce projet comme la formation technologique et professionnelle des enseignants pour la région. Pour ces points, qui seront de nouveau évoqués au conseil de juin, il faut sur la première partie un calendrier de travaux sur ce qui est extrêmement urgent à Saint-Denis et à Livry-Gargan. Deuxièmement, il faudrait l'organisation d'un début de travail sur le projet futur et que l'on revienne sur la question d'Aubervilliers, sur ses avancées, sur la recherche de financement et un éventuel début de calendrier.

### **POINT 3 : INFORMATION : MODALITÉS DE TITULARISATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES**

**Jean-Jacques DUMÉRY** explique que les arbitrages ne sont pas encore rendus : différents scénarios sont à l'étude, ont été évoqués par la DGRH et le recteur. Le Ministère de l'Éducation nationale et la DGRH ne décident pas seuls des dispositions communes qui sont applicables aux stagiaires de l'État, c'est la direction générale de la fonction publique qui statue sur le sujet. Un décret en date d'octobre 1994 est consolidé aujourd'hui. Le sujet avance pour le Ministère de l'Éducation nationale mais aussi pour la Justice, l'Intérieur, certains personnels de l'Agriculture. Cela va se décider en interministériel, collectivement, et le rectorat n'est pas seul sur cette affaire.

**Michèle DELOMEL** indique que, compte tenu de l'incertitude sur les modalités de titularisation, il est important de constituer les dossiers des stagiaires avec les éléments connus aujourd'hui sur l'application COMPAS si tant est que cette application soit fonctionnelle dans ses aspects techniques et éthiques. Un message a été adressé à la DSI disant qu'il était impératif de consolider la plateforme COMPAS.

**Joëlle BLUM** s'interroge sur la non-titularisation des stagiaires en juin quelle que soit leur situation et la mise à plein temps en septembre des stagiaires en difficulté. Il y a une incohérence sur le fait de ne pas titulariser dès septembre des personnes pour qui tous les signaux sont positifs et qui ont effectué leur stage en entier puisqu'ils ont continué à travailler pendant le confinement et par ailleurs de renouveler à temps plein des personnes fragiles à la rentrée alors qu'en temps normal, elles auraient été stagiaires à mi-temps.

**Sophie RENAUT** questionne Michèle DELOMEL sur le calendrier, dans l'hypothèse où l'Inspé devrait déposer des avis sur la plateforme qui serait parfaitement opérationnelle.

**Michèle DELOMEL** répond que le calendrier n'est pas encore ajusté au regard de ce qu'il était dans les conditions habituelles. Il va y avoir un échange avec leur DRH autour de ces questions avec des éléments plus probants à apporter dans les jours qui viennent.

**Joëlle BLUM** ajoute que les stagiaires sont dans une situation de stress incroyable, en désespoir total.

**Catherine MOISAN** résume la situation. D'après ce que dit le rectorat, aujourd'hui il n'y a pas de décisions. Il faut se préparer à divers scénarios, la situation la plus simple est de faire bénéficier les intéressés. Les stagiaires qui n'ont posé aucun problème pourraient ainsi être titularisés en juin à l'exception de ceux qui ont de véritables problèmes et qui sont connus.

**Jean-Jacques DUMÉRY** répond qu'il n'est pas facile de répondre à cette question, la décision ne provenant pas uniquement du Ministère de l'Éducation nationale. Des éléments plus probants sont espérés pour la fin de semaine prochaine, en ayant conscience du stress engendré pour les fonctionnaires stagiaires. Le scénario a aussi été évoqué par le DGRH très récemment.

**Catherine MOISAN** explique que l'incertitude domine sur tous les sujets et demande si une décision peut être prise le plus vite possible auprès du recteur.

**Jean-Jacques DUMÉRY** répond qu'il y aura une remontée vers leur DRH.

**Joëlle BLUM** souhaite que soit également bien remontée à la DRH, la question de la titularisation des stagiaires et le fait que ce soit inenvisageable de renouveler des stagiaires fragiles en plein temps à la rentrée.

#### **POINT 4 : INFORMATION CONCOURS 2020**

**Jean-Jacques DUMÉRY** indique que les informations qui sont en ligne sur le site du ministère sont pour l'instant les seules officielles. Il reste encore un certain nombre d'arbitrages, sur des modalités d'organisation de calendrier. Tous les concours de recrutement sont maintenus, les candidats ont dû recevoir soit un texto soit un mail leur expliquant principalement les modalités retenues depuis le 27 avril. Il y a trois à quatre cas de figures qu'il faut relever, le premier cas de figure pour les concours externes et troisième concours pour lesquels les épreuves écrites n'ont pas encore eu lieu. Dans ces cas-là, il y aura uniquement des épreuves écrites d'admission et ce que prévoit le ministère, c'est une procédure de titularisation en 2021 qui sera renforcée par un oral prévu pour le printemps 2021.

Ensuite pour les concours où l'écrit a déjà eu lieu, l'oral d'admission sera maintenu avec l'usage de la visioconférence, lequel sera privilégié ; sur ce point il y a une attente d'information liée au contexte sanitaire national. Le dernier élément porte sur les concours internes pour lesquels les épreuves d'admissibilité ont déjà eu lieu : les épreuves d'admission se dérouleront à la rentrée prochaine en septembre et en octobre. Tous ces éléments sont portés en ligne sur le site du ministère, pour l'instant il n'y pas d'autres éléments à communiquer sur le sujet.

**Joëlle BLUM** s'exprimant pour Alain BERNARD (suite à un problème de connexion), évoque pour les concours une forte inquiétude des formateurs sur les mises en stages et les changements du profil des stagiaires attendus. Les étudiants n'étant pas évalués à l'oral, on peut s'attendre à un nombre accru de stagiaires ayant des problèmes de positionnement, de niveau de langues ou de lacunes disciplinaires. De plus, un message du ministre a annoncé que la procédure de titularisation serait renforcée. « Au début de l'année, un inspecteur devrait faire le point avec ces nouveaux professeurs et au printemps 2021, la procédure de titularisation sera renforcée notamment grâce à un oral dont nous allons prochainement préciser les contours ». La demande est de savoir si un accompagnement renforcé de ces stagiaires placés dans une position délicate est reconnu. Elle demande quelle politique sera appliquée à l'Inspé pour faire face à cette situation et quelles sont les attentes du ministère (exemple : modules de soutien pour les stagiaires de deuxième année). La question de la validation de la première année de Master interroge, avec une inquiétude sur la façon dont les diplômes MEEF et DU vont être validés.

**Isabel VAZQUEZ DE CASTRO** s'interroge sur l'épreuve sur dossier qui est normalement une épreuve d'admission mais qui nécessite de déposer auparavant un dossier écrit sur une discipline choisie par l'étudiant, futur fonctionnaire stagiaire. Elle demande si cette préparation fera partie de l'oral, et notamment pour les étudiants qui ont choisi de présenter leur dossier en langues. Elle se demande si cela sera fait par l'inspecteur ou par des jurys mixtes pouvant évaluer avec l'inspecteur.

**Jean-Jacques DUMÉRY** répond que pour l'instant, il est difficile de répondre à ces questions dans la mesure où les choses sont en cours d'arbitrages et peuvent varier d'une discipline à l'autre. Les préoccupations sont évoquées y compris sur l'accompagnement renforcé qui devra être mis en œuvre à la rentrée pour certains stagiaires.

**Sophie RENAUT** répond que l'Inspé va se pencher sur la question : les prochains comités de direction et les prochaines réunions entre les élus et la direction de l'Inspé vont pouvoir permettre d'essayer de mettre en place tout l'accompagnement possible à apporter aux étudiants dans ces conditions.

**Alain BERNARD** pose le problème de la sélectivité au niveau du Master 1.

**Xavier APARICIO** précise que sur la sélectivité au niveau du Master 1, au niveau du MEEF 1<sup>er</sup> degré, ce sont des commissions d'admission où les dossiers sont examinés d'habitude en présentiel, elles commencent le 30 avril. Les dossiers des étudiants sont reçus avec les notes du baccalauréat, *un curriculum vitae*, une lettre de motivation à intégrer la formation et le ou les diplômes déjà obtenus. Les modalités d'accès aux formations ainsi que les dates de candidature sont accessibles sur le site de l'Inspé. Il y a un certain nombre de licences qui peuvent donner un accès d'office à la formation en Master 1 et d'autres qui vont passer par la commission et être étudiées par des formateurs.

**Alain BERNARD** indique que si le concours est moins sélectif, cela renforce le problème du recrutement en deuxième année, dont parle Xavier APARICIO, mais aussi la façon dont sera validé le MEEF Master 1. C'est une remontée de différents formateurs qui s'inquiètent.

#### **POINT 5 : INFORMATION : MODALITÉS DE VALIDATION DES MASTERS MEEF EN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE**

**Xavier APARICIO** remercie les équipes qui ont travaillé dans un contexte très difficile pour adapter ces examens. De façon générale, les règles des 25 % d'absence ne sont plus prises en considération depuis le 14 mars. La structure des maquettes de formation n'a pas changé, la note plancher est conservée et la compensation entre les UE est maintenue. Le calendrier universitaire et les dates des jurys sont aussi maintenus. Au niveau du MEEF 1, il y a eu un travail sur les examens terminaux écrits qui devaient se tenir de façon académique en même temps pour certaines UE. Cela a été transformé en devoirs sur table à distance sur une durée imposée ou en devoirs à la maison en fonction des disciplines. Les épreuves écrites sur table ont été modifiées en devoirs à la maison ou en reprise des travaux de la session 1 à la maison.

Quand les évaluations n'étaient pas encore passées, pour le semestre 2 pour les M1 et semestre 4 pour les M2, une session initiale a été maintenue et il y aura une seconde session. L'ensemble des évaluations orales a été annulé pour des causes diverses, des étudiants ayant des difficultés de connexions, d'autres étant en charge de famille ou des formateurs en difficulté de connexion également.

Pour garantir un statut équitable, l'ensemble des épreuves orales ainsi que les soutenances de mémoires ont été annulées. Pour les mémoires de Master 2, cela veut dire qu'ils sont évalués exclusivement sur l'écrit avec une double validation comme c'est le cas pour l'évaluation des mémoires de façon habituelle. Le mémoire va être relu et évalué par le directeur ou la directrice de recherche ou par un autre membre de jury. Les PV de soutenance utilisés lors des jurys ont été adaptés pour qu'une appréciation succincte du travail fourni par l'étudiant soit formulée et adressée au service Master MEEF 1 en vue de la tenue du jury de diplôme.

**Nicolas SCHMITT** indique que des dispositifs de continuité ont été adoptés pour le MEEF 2, qui prennent en compte trois paramètres. Le fait d'avoir des parcours très diversifiés, il y en a 23, plusieurs universités impliquées et chacune ayant ses propres modalités également, rend les choses plus compliquées. Dans certains concours, des écrits ont eu lieu comme le CAPEPS et le CAPET et pour d'autres, les écrits n'ont pas eu lieu.

Pour les dispositifs mis en place pour la formation, au sein de chaque parcours les étudiants qui étaient en difficultés ont été identifiés. Des formations en distanciel ont été mises en place, en synchrone et asynchrone.

Pour les formations où les écrits ont déjà été passés, cela a été simple car il suffisait de passer à la phase de préparation des oraux. Pour les formations où les écrits n'ont pas encore eu lieu, des aménagements ont été faits. Enfin, des adaptations de contenus ont été faites pour certains parcours, notamment quand il était impossible matériellement de maintenir l'UE (stages en chorale, géologie).

Concernant les contrôles de connaissances au sein des parcours, pour les contrôles continus S1 et S2, pas de changement, les notes acquises sont maintenues.

Concernant les contrôles de connaissances pendant le confinement : principalement des évaluations basées sur des productions écrites à rendre sur des dates limites ou à réaliser sur des créneaux et durées précis. Pour les examens

terminaux, de sessions 1 et 2, de nombreux examens sont transformés en contrôle continu. Il n'y a pas de changement pour les dates de rendus des PV des jurys.

Enfin il y a des petites difficultés à franchir car un travail d'harmonisation des modalités de contrôles de connaissances (MCC) doit être mené dans les parcours où plusieurs universités sont impliquées, chacune devant adapter ses propres MCC. Il y a quelques points délicats à traiter, le stage de Master 1 par exemple peut pour un même parcours avoir lieu au semestre 2 dans une université, ne pas avoir lieu du tout dans une autre, et avoir eu lieu partiellement dans une troisième. Il y a des adaptations à faire à la fois sur la partie formation et la partie contrôle des connaissances.

Enfin pour le mémoire M2, il a été suggéré de supprimer l'évaluation de la soutenance orale pour l'ensemble des parcours du master. Différentes options ont été étudiées au sein des parcours, mais pour l'instant il n'y a pas de consensus sur une modalité unique d'évaluation orale ou non du mémoire. Pour les tronc communs, les modalités d'évaluations sont ajustées suivant que les formations ont eu lieu en totalité ou partiellement. Un bilan plus détaillé sera donné le 5 mai lors de la réunion du conseil de perfectionnement. Le point à discuter est au niveau du mémoire M2, à savoir si l'évaluation orale doit être supprimée pour l'ensemble du parcours ou si le choix est laissé au parcours de faire comme il le souhaite.

**Xavier PONS** explique que pour la mention 3, l'élément de contexte majeur est que les épreuves écrites ont eu lieu et que les oraux sont maintenus. Cela a deux implications, la première est de maintenir le calendrier de la formation et la seconde est que beaucoup d'enseignements avaient déjà eu lieu avant. Deux modifications sont demandées : il s'agit de la neutralisation de deux ECUE en lien avec le stage de M1 que les étudiants n'ont pas pu faire avec le confinement et fermeture des établissements et l'annulation des soutenances de M2 et un passage à une validation à 100 % écrit des mémoires de Master 2.

Quant au parcours cadre en éducation, les modifications principales demandées consistent à passer à une validation 100% écrits pour deux ECUE et l'idée est de différer la tenue du jury de session 1 pour cette formation et de la déplacer au mois de septembre.

**Joëlle ADEN** indique que cinq parcours sont concernés pour le MEEF 4 dont trois portés par l'Inspé. Pour le parcours formation de formateurs, la soutenance du mémoire est à distance à la session 2. Le parcours 2 Art'Enact pose plus de problèmes car il y a beaucoup d'étudiants de l'étranger et d'Ile de France, d'où une demande de modification du calendrier pour la formation qui est hybride et une demande de modifications des MCC.

Pour le troisième parcours, le master école inclusive, les évaluations orales sont transformées en évaluations écrites pour les deux sessions et le parcours M1 Ingénierie Pédagogique, porté par STAPS, n'a demandé aucune modification. Les soutenances de mémoires seront maintenues et auront lieu en octobre prochain. Pour le parcours porté par les collègues de Paris 8, les UE des S2 et S4 sont allégées et les soutenances de mémoires annulées.

**Joëlle BLUM** revient sur le MEEF1<sup>er</sup> degré et explique que les formateurs ne comprennent pas pourquoi ils ont reçu un questionnaire à remplir sur la soutenance formative. Ce questionnaire semble s'apparenter à un « flicage » (qui fait quoi ?) ou pour le moins à une incitation très forte à faire ces soutenances formatives et les collègues se demandent pourquoi la liberté n'est pas laissée aux IFR, tout en respectant cette égalité d'absence de soutenance orale.

**Xavier APARICIO** répond que ce n'est pas un « flicage » au niveau des formateurs mais pour identifier les pratiques qui ont pu être mises en place par les collègues dans ce contexte particulier. Ce questionnaire permettait d'avoir une vision de ce qui se faisait, dans le but d'avoir plus d'informations suite au premier envoi qui indiquait l'annulation des soutenances. Les collègues qui le souhaitaient pouvaient organiser des rencontres virtuelles avec leurs étudiants et proposer des pseudo- soutenances ou entretiens autour du mémoire. Aucune pression n'a été exercée sur les collègues pour qu'ils remplissent le questionnaire, c'était sur la base du volontariat.

**Alain BERNARD** explique qu'il y a des désaccords entre les responsables d'IFR. Sur le point de l'annulation des soutenances, il y a une forte attente pour les responsables de parcours. Dans certains parcours l'évaluation orale joue un rôle dans l'individualisation des évaluations. Ce sont des parcours qui sont partenariaux comme pour les mathématiques, le plan proposé était de maintenir avec des allègements les soutenances. Il a été approuvé par tous les co-responsables des trois sites de formation sur l'académie.

**Josette CADUSSEAU-ECHED** remercie toutes les équipes pédagogiques pour l'adaptabilité dont elles ont fait preuve, pour modifier ces contrôles de connaissances et pour mener une continuité pédagogique, et permettre des évaluations. Elle remercie également Sophie RENAUT pour avoir remplacé Brigitte MARIN lors des séances des Codir et pour avoir transmis toutes les informations vers l'Inspé de la CFVU et des Codir.

Le principe engagé à l'UPEC est de permettre des évaluations pour l'ensemble des étudiants, et de maintenir une équité entre les étudiants pour toutes les formations et d'avoir une bienveillance en allégeant les épreuves.

Elle demande si les étudiants qualifiés « d'empêchés » ont été identifiés. Elle demande quel est le nombre dans le cas d'un report en septembre et ce qui est prévu notamment pour le MEEF 2.

Pour la neutralisation, elle a compris que cela était envisagé dans le cas de stage et elle n'a pas vu de neutralisation d'UE ou de semestre. Pour la suppression d'une soutenance pour une promotion, il faut une égalité de traitement au niveau de la promotion.

Pour le parcours Art'Enact ou pour les étudiants empêchés, elle souhaite s'assurer que ce qui a été prévu est bien du distanciel pour l'ensemble des étudiants.

Elle précise que toute modification du calendrier du fait des conditions sanitaires doit être annoncée de manière explicite aux étudiants par le site. De plus, si des contrôles de connaissances ou de calendrier doivent se faire en dehors de la possibilité de les faire passer devant la CFVU, la semaine prochaine pour le 18 mai, cela peut être modifié par un arrêté du président et ensuite régularisé auprès de la CFVU. Pour ce qui doit passer par la CFVU, il faut envoyer les documents si possibles pour le 11 mai.

**Isabel VAZQUEZ DE CASTRO** indique que l'intérêt des étudiants doit prévaloir par rapport à une cohérence d'affichage des parcours. Elle demande comment s'arranger pour les différends entre les universités partenaires avec les représentants du master MEEF.

**Josette CADUSSEAU** répond que c'est une décision de jury.

**Alain BERNARD** demande s'il est possible de garantir une équité pour les étudiants empêchés. Le cas des soutenances orales de mémoires est très simple, on peut envoyer des documents et faire un appel fusionné. Le problème est de savoir si trop d'étudiants sont concernés par ces problèmes techniques ou si le nombre est raisonnable.

**Sophie RENAUT** interroge Josette CADUSSEAU-ECHED pour les jurys. Elle demande de quel jury il s'agit quand les jurys décident en cas de différends entre les mêmes parcours. Dans le calendrier, les jurys des universités ont lieu avant le jury de mention qui a lieu en juillet et ce jury de mention n'est, lui semble-t-il, qu'une « chambre d'enregistrement » non décisionnaire. Si les différents jurys des universités partenaires valident les uns une soutenance et d'autres non, cela est gênant en terme d'équité entre les étudiants.

**Josette CADUSSEAU-ECHED** répond qu'un principe de traitement équitable des étudiants est de considérer la promotion. Il faut ensuite apprécier ce traitement équitable, les modes d'applications sont différents notamment avec les différentes universités. Il faut se mettre d'accord et que les étudiants soient informés de ces modalités. Si le traitement n'est pas homogène avec l'ensemble des universités qui interviennent sur un parcours, il faut les informer.

Sur l'aspect juridique des jurys, elle pense au contraire que le jury de mention est décisionnaire, mais il faut qu'elle s'en assure. Normalement c'est le dernier jury, celui qui prend en compte le diplôme dans sa globalité qui est souverain, après ce ne sont que des jurys transitoires.

**Nicolas SCHMITT** est troublé par la réponse de Josette CADUSSEAU-ECHED : si les modalités sont différentes entre les universités, il craint des recours possibles d'étudiants.

**Josette CADUSSEAU-ECHED** répond qu'il faut pour un parcours un consensus de l'ensemble des universités.

**Catherine MOISAN** explique que la difficulté est de mettre d'accord deux ou trois universités au sein du même parcours, l'objectif, loin d'être facile, étant d'arriver à un consensus. Elle propose que soient relevés dans le MEEF 2 tous les problèmes qui se posent au sein des parcours afin d'essayer d'harmoniser sur ce point.

**Alain BERNARD** évoque la responsabilité des jurys. Pour le parcours de mathématiques, il y a eu une réunion pour les soutenances et épreuves orales. La décision était que personne ne soit lésé et que les étudiants aient la possibilité d'adresser une lettre au jury afin qu'il puisse statuer sur la recevabilité de la demande et éventuellement neutraliser la note.

**Joëlle ADEN** indique l'organisation d'une collecte des informations lors d'une commission bilan MEEF de la mention 2 et que le dialogue est en cours entre les universités.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** répond qu'il entend cette idée d'harmonisation entre les jurys mais il pense qu'il faut tout de même faire du « sur mesure ». Il faut permettre à certaines universités d'annuler les soutenances si c'est techniquement impossible, à ce moment tous les étudiants de cette université auraient les mêmes modalités d'évaluation. Dans une université où les étudiants sont en mesure de soutenir, en vidéoconférence, cela serait

dommage de se priver de cette modalité. Il ne voit pas où il pourrait y avoir des possibilités de recours car les modalités d'évaluations des connaissances sont votées par les CFVU de chacune des universités. Sur le principe, cela serait mieux de faire des modalités communes pour l'ensemble des universités au sein d'un même parcours mais il trouverait dommage de se priver de soutenance.

**Catherine MOISAN** demande comment traiter le problème des étudiants empêchés au sein des parcours.

**Josette CADUSSEAU-ECHED** comprend l'importance – si les conditions sont favorables – de permettre à l'étudiant de faire une soutenance mais pour ceux qui ne peuvent pas, ils peuvent être défavorisés car la soutenance peut permettre de remonter la note attribuée au mémoire. Elle trouve que le traitement n'est pas équitable, elle propose de faire la soutenance pour les étudiants qui le demanderaient mais ne pas prendre la note en compte.

**Catherine MOISAN** indique qu'il faut aller en termes d'objectifs vers le maximum de consensus au sein d'un parcours pour les soutenances. Par ailleurs sur le traitement des étudiants empêchés il faut en rediscuter régulièrement avec Josette CADUSSEAU-ECHED.

**Cyril GISPERT** explique que des aménagements ont été prévus concernant l'ensemble des évaluations, examens de première session du premier et second semestre, sessions de rattrapages. Il a été confirmé la possibilité de reporter les soutenances de mémoires sur demande qui pourra en être faite auprès de la CFVU et à titre dérogatoire jusqu'au 15 octobre et pour les M2 jusqu'au 18 décembre.

La substitution de rendu de travaux a été possible lorsqu'il n'était pas possible d'organiser à distance des formes de soutenances.

**Catherine MOISAN** demande à ce que ces discussions soient poursuivies à l'intérieur des parcours pour les mesures prises à l'égard des étudiants empêchés.

## **POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES**

### **6.1 Aide numérique aux étudiants**

**Alain BERNARD** indique que c'est un point déjà longuement discuté avec la direction de l'Inspé. L'Inspé a été très pro actif en enquêtant très tôt sur les empêchements des étudiants, conditions matérielles, de vie. Plusieurs universités comme l'UPEC, Gustave Eiffel ainsi que l'Université Sorbonne Paris Nord ont mis en place des questionnaires auprès des étudiants pour leur venir en aide. Tous les étudiants ne sont pas au courant de cette démarche donc il faut les inciter à consulter leurs adresses étudiantes. Il y a une question sur le retour d'informations vers les responsables de parcours ou de mentions en MEEF et sur la priorité qui sera donnée aux étudiants non-salariés par rapport aux étudiants salariés. Par ricochet cela pose la question de l'aide que pourrait apporter le rectorat.

**Sophie RENAUT** répond que pour apporter une aide aux étudiants empêchés, il faut d'abord les repérer. Elle remercie toutes les équipes de formateurs qui se sont attelées à cette tâche. Des questionnaires internes ont été envoyés par l'Inspé, ensuite un questionnaire de l'UPEC a touché plus d'étudiants car envoyé par SMS. Les responsables de sites, en croisant les données de ces différents questionnaires avec leurs propres connaissances des étudiants, ont téléphoné individuellement aux étudiants concernés. Cela a permis de repérer 35 étudiants toutes mentions confondues dont le nom a été remonté par Bruno DROUSSET à l'UPEC. Ces étudiants vont pouvoir bénéficier dans les jours qui suivent d'un ordinateur livré directement à leur domicile ou d'une clé 4G afin d'améliorer leur système de connexion. Pour les étudiants des universités partenaires, la plupart ont été repérés mais l'Inspé n'a pas été destinataire des résultats des questionnaires envoyés et en est très preneur.

**Josette CADUSSEAU-ECHED** remercie Sophie RENAUT car c'est l'action qui a été menée et pilotée par la DSI et le VP numérique. Il y aura des boîtiers 4G et des PC. Les PC seront prêtés par l'Université aux étudiants et ils pourront rester dans les composantes donc à l'Inspé et pourront servir aux générations qui vont suivre. 600 PC sont commandés avec des configurations différentes de type bureautique ou plus scientifique. Cela revient aux composantes de remonter et d'indiquer les modes de livraisons Les premiers envois devraient arriver au début de la semaine prochaine.

**Sébastien COMBESCOT** indique que des étudiants ont déjà reçu des ordinateurs.

**Cyril GISPERT** informe que pour l'Université Paris 8 a été mis en place un dispositif d'aide d'urgence auprès des étudiants financé par le fonds social étudiant et la CVEC. Plus de 1600 étudiants ont répondu à cet appel, plus de 300 000 euros d'aides ont été données sous forme de bons d'achats alimentaires ou de versements de compte à

compte, quand la situation de précarité était inquiétante. Également, est mis en place du prêt de matériel informatique allant de la clé 4G au bon d'achat d'ordinateurs avec des prestataires qui peuvent assurer une livraison directement au domicile de l'étudiant. Les étudiants peuvent mentionner dans ce questionnaire leurs situations de difficulté, d'accessibilité, ou de grande précarité numérique.

**Vincent AUDEBERT** explique que les équipements dans les écoles sont liés aux collectivités locales, territoriales. Un effort important est conduit pour augmenter l'équipement mais il est concentré sur les familles qui en ont besoin. La déléguée au numérique académique contactée pendant la visioconférence explique que le rectorat peut compléter ponctuellement les dotations pour des fonctionnaires stagiaires, il faudrait donc une remontée de quelques noms. Cela ne pourra pas être massif et ne dépassera pas une dizaine de cas.

#### 6.2 Nous souhaitons la mise en place d'une procédure d'alerte pour aider les étudiants en difficulté ou harcelés dans le cadre du télétravail ainsi que l'abrogation de l'article 2.2.3 Assiduité et ponctualité dans le contexte actuel.

**Diego BRUNEEL** indique que les EFS sont soumis à des difficultés comme du harcèlement, cela s'accroît et est plus visible dans le cadre du télétravail. La mise en place d'une procédure est souhaitée pour que les étudiants puissent alerter sur leur situation. La seconde question concerne l'abrogation de l'article 2.2.3.

**Vincent AUDEBERT** rappelle que d'une manière générale le rectorat est conscient de la charge de travail inhérente à la continuité pédagogique et que les consignes données sont respectueuses du cadre de travail des personnels. Si des situations ponctuelles sont problématiques, si un cas de harcèlement est avéré, il faut alerter l'Inspection concernée ou la DSDEN.

**Sophie RENAUT** précise qu'une audience syndicale s'est tenue il y a quelques jours, il a été convenu que le terme de « harcèlement » était à redéfinir dans ce cadre. Sur la question de l'article 2.2.3 : il est abrogé dans le contexte actuel et il n'est plus tenu compte de l'assiduité lors des formations Inspé.

#### 6.3 Evaluation des mises en stage en alternance dans le premier degré

**Joëlle BLUM** reprend une question évoquée lors de la journée académique, plusieurs collègues avaient soulevé la souffrance des stagiaires en alternance dans le 1<sup>er</sup> degré. Il semblerait que dans d'autres académies comme Versailles, ils étaient moins utilisés en remplacement et étaient mieux traités. Il y aurait donc un travail à faire dessus car on se dirige vers une généralisation de ces stages en alternance.

**Xavier APARICIO** répond que les M1 alternance sont à tiers temps, ils ont douze semaines de stage sur l'année. Leur mise en responsabilité est progressive car ils vont commencer avec des stages mêlant observations et pratiques accompagnées. Et depuis l'année dernière ont été introduites 30 heures de tuilages dans le volume horaire de la maquette pour garantir aux étudiants ce temps important de tuilage. Il déplore que le courrier lu lors de la journée académique ne lui ait pas été communiqué en amont afin que des réponses puissent être apportées aux difficultés soulevées, sachant qu'un suivi de la formation est assuré par l'Inspé et l'Éducation nationale. Sur le suivi qui est fait, il y a des coordonnateurs de groupes au niveau des M1 alternance avec lesquels il y a des échanges réguliers et qui alertent soit les responsables de sites soit les responsables de mention sur les difficultés rencontrées, qui sont systématiquement abordées avec l'Éducation nationale. Chaque année est effectué un « amphi bilan » avec les M1 alternances, les points positifs et négatifs sont demandés aux étudiants. Il propose de transmettre les synthèses de ces bilans aux élus du conseil.

**Alain BERNARD** explique que ce qui est remis en cause par Joëlle BLUM, ce sont les conditions de formation. Il souhaite signaler que cela rejoint de fortes inquiétudes sur les AED pré pro et le fait qu'ils pourraient être envoyés en remplacement en troisième année de contrat. La question est très importante dans le futur, car le statut de contractuel alternant va se généraliser.

**Vincent AUDEBERT** répond que l'intention n'est pas de faire de ces personnes des moyens de remplacement, c'est d'abord une question de professionnalisation progressive. En regardant les résultats des M1 alternants, on constate bien que plus de 80% réussissent à la fois au concours et au diplôme alors qu'en dehors de ce dispositif, il y a 60% de réussite. **Vincent AUDEBERT** ne connaît pas les détails des problèmes remontés lors de cette journée mais s'il y a des problèmes ponctuels, il faut les régler notamment lors des conseils de perfectionnement où il est possible de mettre en place des procédures et d'alerter sur des dysfonctionnements pour les régler. L'objectif est la réussite des étudiants, c'est le cas bien entendu pour les AED pré pro.

**Catherine MOISAN** explique que quand il y a des cas problématiques de mise en stage, il faut les faire remonter par le canal habituel, notamment aux IENA premier degré dans chaque département. Pour la question d'Alain BERNARD sur le futur, il faut en reparler au prochain conseil.

**Alain BERNARD** informe qu'un forum a été organisé avec l'ensemble des formateurs pour avoir une information plus consolidée. Pour l'instant, le forum n'a pas réussi à provoquer un débat avec les personnes qui s'étaient exprimées lors de la journée académique dont plusieurs avaient souligné un grand taux de satisfaction. La question portait sur cette marge qui est en souffrance.

**Xavier APARICIO** répond que le suivi est en place à l'Inspé au niveau académique, avec un travail important fait par les responsables de site et leurs équipes, au niveau Inspé et en lien avec les équipes du rectorat pour chacun des départements.

#### 6.4 Menace d'une marchandisation de l'enseignement des langues : veille sur le certificat pour les langues des futurs enseignants

**Isabel VAZQUEZ DE CASTRO** indique que les sociétés savantes et organisations syndicales ont dénoncé de manière unanime, la décision de payer avec des deniers publics des officines de certification en langues. Pour l'instant, l'Inspé ne semble pas concerné par cette mesure, il faudrait s'exprimer sur toute tentative d'externaliser la certification en langue dans le cadre de la polyvalence notamment pour le 1<sup>er</sup> degré.

**Alain BERNARD** précise que ce qui a alerté, c'est un arrêté de début avril. Le niveau master et la formation des enseignants ne sont pas concernés pour l'instant. Il a consulté Jean-Luc PASSIN sur d'autres certifications comme la certification numérique.

**Sophie RENAUT** les remercie pour ce point de vigilance. Un arrêté du 3 avril 2020 dit que dès 2022, tous les diplômés de premier cycle de l'enseignement supérieur seront conditionnés au passage d'une certification en anglais et qu'elle fera l'objet d'une évaluation externe auprès d'officines privées. La CPU a exprimé de fortes réticences sur le fait que cette certification ne concerne que l'anglais et sur les risques de commercialisation liés à l'utilisation de cette certification. Les universités et syndicats demanderaient que le CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) soit une certification possible. Frédéric Vidal explique que c'est pour l'instant impossible car le CLES n'est pas une certification internationale. Les Masters MEEF ne sont pour l'instant pas concernés mais il faut rester vigilant.

#### 6.5 Situation des BIATSS en cette période de confinement au regard des congés

**Salima OUAHRANI** souhaite des précisions sur les notes parues sur les congés BIATSS. Elle souhaiterait des explications sur le fait que des jours ne seraient pas prélevés sur la première période, et 4 jours prélevés sur la deuxième période. Il y a une différence de traitement selon ceux qui ont annulé des congés avant/après.

**Bruno DROUSSET** rappelle que c'est l'ordonnance du 15 avril 2020 qui a indiqué pour les personnels BIATSS en position d'autorisation spéciale d'absence (ASA), les personnes qui ne peuvent pas télétravailler, une obligation de 5 jours sur la période du 16 mars au 17 avril et également 5 jours de congés imposés sur la période du 17 avril jusqu'à la fin du confinement. L'interprétation qui en a été faite par l'UPEC est très favorable au personnel. Ils ont considéré que pour la période antérieure à la note, il n'y aurait pas d'application donc pas de retrait des 5 jours et que cela n'entrerait en vigueur que pour la deuxième période. Cette deuxième période ne prend en compte un retrait que de 4 jours car les semaines concernées comportent des jours fériés. C'est très favorable pour les agents bien que des situations peuvent paraître injustes au regard de la première période. Sur cette première période, certains agents s'étaient déclarés en congés et ont eu une période de congés défalqués, d'autres agents n'ont pas posé de congés et n'ont pas eu de retrait.

**Marie-Albane de SUREMAIN** confirme les propos de Bruno DROUSSET. Les textes ministériels ont été analysés prenant en compte la date de publication, l'effet rétroactif n'a pas été souhaité et comme il y a une publication de ce texte au 17 avril, il a été considéré que ce qui était avant le 17 avril n'entrait pas en ligne de compte. Il restait 5 jours de congés à défalquer et il se trouve que les premières semaines comprennent des jours fériés, nous sommes passés à 4 et un point sera fait au moment du déconfinement. Il ne s'agit pas qu'à la réouverture tous les agents soient en congés. Un texte de circulaire a été envoyé avec une annexe qui explique comment compter les jours. De plus ces jours de congés ne s'appliquent que pour les personnes qui sont en ASA et non en télétravail.

**Salima OUAHRANI** répond qu'elle a bien compris que cela ne concerne que les collègues en ASA. Certains collègues au niveau de l'Inspé ont maintenu leurs congés ne pensant pas être défalqués par la suite, alors que d'autres n'ont pas validé leurs congés dans la badgeuse. Elle trouve qu'il y a une différence de traitement entre les deux situations et elle ajoute que les BIATSS ont un minimum de conscience professionnelle et que le but n'est pas de cumuler des congés au retour d'une situation plus normale.

#### **6.6 Danger induits par le mauvais paramétrage de la plateforme COMPAS**

**Laurent FOUCHARD** indique que jusqu'à la semaine dernière, la connexion à la plateforme COMPAS mettait en avant une vision de l'ensemble des EFS pour les gestionnaires, il a testé et avait accès à plus de 800 dossiers. Il y avait un problème de paramétrage. Cette semaine il n'a accès qu'à ses stagiaires et demande ce qu'il en est de ce paramétrage qui donne accès à toutes ces données.

**Sophie RENAUT** répond que la plateforme COMPAS est une plateforme numérique qui était réservée l'année dernière à l'Île de France et est passée cette année au niveau national. Elle permet aux différents acteurs concernés par la titularisation des stagiaires de déposer leurs avis et ensuite aux jurys académiques de consulter ces avis. Pour l'instant elle n'est pas totalement opérationnelle. Pour le second degré, il n'est pas possible de transférer les avis Inspé à la directrice de l'Inspé, c'est un point technique qui a été remonté à la DSI rectorale. La question de la visibilité pose un problème d'ordre éthique. Les formateurs Inspé ne doivent avoir accès qu'aux documents des stagiaires qu'ils suivent et non à l'ensemble des stagiaires de l'Inspé.

Elle a fait également des essais, jusqu'à la semaine dernière, elle avait accès à l'ensemble de stagiaires en tant que tutrice, ce qui est inacceptable. Hier elle n'avait accès qu'à ses stagiaires, et a l'impression que c'est aléatoire car d'autres collègues continuent à avoir accès à l'ensemble des stagiaires.

**Catherine MOISAN** confirme car Joëlle BLUM et Alain BERNARD ont accès à tous les stagiaires.

**Michèle DELOMEL** répond que la DSI a été relancée, c'est en cours de résolution. Cela sera revu dans l'après-midi avec la DRH et le secrétariat général, le passage de MUSE à COMPAS ayant posé des problèmes techniques.

**Catherine MOISAN** indique que le prochain conseil du 18 juin est maintenu.

**Alain BERNARD** remercie pour l'organisation du conseil présent. Cela a été une demande insistante, plusieurs élus avaient été heurtés de la suppression sans concertation avec les membres du conseil du 2 avril. En ce qui concerne les questions diverses, aucune question n'a été envoyée sur un sujet extrêmement brûlant à savoir la question de la réforme. Il demande si les conditions d'élaboration des nouvelles maquettes seront bien mises au vote au prochain conseil et s'ils auront le temps d'en débattre. Si ce n'est pas le cas, il s'interroge sur la tenue d'un conseil extraordinaire portant uniquement sur cette question très cruciale.

**Catherine MOISAN** propose à l'ordre du jour du 18 juin, un point patrimoine et comme point central, la question que vient de poser Alain BERNARD même s'il n'y aura peut-être pas de réponse à cette date.

**Alain BERNARD** précise que ce qui était préconisé au dernier conseil était une mise au vote. Les remontées portent sur les conditions de travail, des questions qui sont posées sur la nature de ces groupes de travail.

**Catherine MOISAN** remercie Sophie RENAUT qui assure actuellement en l'absence de Brigitte MARIN la direction de l'Inspé avec beaucoup de courage tout en gardant le sourire, ainsi que toute l'équipe qui a permis que ce conseil se fasse dans de bonnes conditions.

*La prochaine réunion aura lieu le 18 juin 2020. La séance est levée à 12 heures 03.*

# ANNEXE 1

## PROJET DE DECLARATION DE LA FNEC-FP FO

**Aucun EFS ne doit être licencié !  
Aménagement des évaluations  
afin qu'aucun EFS ne soit pénalisé !**

### « Continuité pédagogique » et évaluation des masters et des DU

Tout d'abord nous partageons ce qu'on écrit les syndicats de l'UPEC : CGT, FO ESR, FSU (SNESup, SNASUB), SGEN-CFDT, SNPTES au sujet de la continuité pédagogique : **« il ne peut pas y avoir de simple poursuite du travail dans les conditions d'exercice à distance. Dans cette situation inédite de crise sanitaire, parler de « continuité » est clairement un abus de langage : le confinement est de fait une « rupture » par rapport au fonctionnement habituel. Chacun de nous, contraint de travailler à distance, s'efforce de s'adapter, cherche à compenser autant qu'il le peut les effets de cette rupture, mais il est vain, et dans certains cas dangereux pour l'équilibre des agents d'entretenir la fiction d'une simple « continuité (...) ».**

Aussi, les modalités techniques qui sont appliquées dans les conditions d'urgence ne pourront pas compenser ces difficultés auxquelles les personnels doivent faire face dans l'exercice de leurs fonctions. Les échanges que nous avons pu avoir avec des EFS témoignent d'un rythme éprouvant quant à la gestion des impératifs imposés par le confinement : sollicitations tout azimut de la hiérarchie, conditions matérielles aléatoires et inégales entre chacun, travail d'adaptation considérable pour découvrir et se former seul à de nouveaux outils, obligations familiales auprès de ses enfants ... sans compter la nécessité pour beaucoup de partager les ordinateurs familiaux avec un(e) conjoint(e) ou plusieurs membres de la famille eux aussi en télétravail ou en formation à distance.

Dans ce contexte totalement inédit, nous demandons le respect de la réglementation liée au télétravail (volontariat, matériel fourni par l'administration, 3 jours maximum travaillés, ...), le respect du droit à la déconnexion et le droit de disposer d'une vie privée clairement disjointe de son travail. Le travail à distance ne doit ni se transformer en une astreinte permanente, ni entraîner la détérioration des conditions de travail. **Nous demandons qu'il soit mis fin à une surenchère d'exigences et de sollicitations culpabilisantes induite par la notion de « continuité pédagogique », tant en direction des personnels que des étudiants, qui relève parfois d'un déni de réalité.**

Nous demandons la mise en place d'une procédure d'alerte au cas où des EFS seraient victimes de harcèlement dans leur situation de télétravail.

**Alors que le Président de la République vient d'annoncer que les universités et donc les INSPE ne rouvriront pas avant l'été, nous considérons que, dans cette période, la formation à distance des stagiaires ne peut pas poursuivre les mêmes objectifs fixés dans le plan de formation initiale !**

Les modalités d'évaluations aussi bien du DU que du M2 et notamment du mémoire doivent donc être revues afin de prendre en compte l'impossibilité pour les EFS de finir leurs séances d'observations sur le terrain, de voir les autres stagiaires pour les travaux en groupe et de se déplacer

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL  
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –



01.43.77.66.81  
snudifo94 - @SNUDIFO94

pour leurs recherches.

Dans le contexte de crise sanitaire nous demandons l'abrogation de l'article 2.2.3 Assiduité et ponctualité qui spécifie « Au delà de 25% d'absences qu'elles soient justifiées (arrêt de travail) l'enseignant attribuera pour l'EC la mention ABI ABJ qui se traduira par un zéro ou non . Outre la situation spécifique actuelle cet article discriminatoire pour les malades est contraire au statut de fonctionnaire stagiaire qui reconnaît le droit à l'arrêt de travail.

De manière générale nous demandons que les éventuelles absences lors des « cours à distance » ne soient pas comptabilisées.

Plus que jamais nous rappelons notre revendication: « *Aucune entrave à la titularisation ne doit pouvoir s'exprimer lorsque les avis IPR et chef d'établissement ou IEN sont favorables.* »

Tout doit être mis en œuvre pour la réussite de tous les étudiants (évaluations allégées ; aides spécifiques pour les EFS en difficulté ...)

## **Évaluation du stage - Titularisation**

Selon les informations qui nous ont été communiquées, les tuteurs sont en train de rédiger leur rapport sur la base des visites effectuées. Les visites non effectuées seraient ainsi annulées. Sur cette base, les IEN décideront des inspections qui seraient effectuées à partir de la réouverture des écoles annoncée le 11 mai (de manière progressive et dans des conditions particulières non encore définies).

Alors que l'annonce du Président de la République concernant la réouverture progressive des écoles le 11 mai suscite l'opposition des enseignants avec leurs syndicats, des parents d'élèves et des plus hautes autorités médicales du fait de l'absence de garantie sur les conditions de sécurité sanitaire dans laquelle cette réouverture pourrait avoir lieu, les stagiaires ont besoin d'être rassurés.

En pleine pandémie, alors que tout le monde sait que l'épisode du confinement laissera des traces très importantes sur les enfants et les familles et qu'il aura de lourdes conséquences sur la scolarité de tous les élèves, comment imaginer la programmation d'une inspection lors de la réouverture des écoles alors qu'il faudra probablement être masqués, respecter et faire respecter les gestes barrières et affronter les conséquences inévitables du confinement sur les élèves.

**Alors que le besoin d'enseignants titulaires n'aura jamais  
été aussi fort qu'en cette rentrée ;**

**Alors qu'il faudra probablement aménager les programmes, repenser les conditions d'encadrement  
dans la classe et favoriser le dédoublement de petits groupes à la rentrée prochaine ;**

**Alors que l'académie de Créteil fait face à une pénurie d'enseignants depuis plusieurs années ;  
Le Recteur de l'académie de Créteil a expliqué lors du comité technique académique du 21 avril que le ministre  
avançait l'hypothèse d'une « validation des stages au cours du premier trimestre de l'année 2020-2021 ».**

**Non à la volonté du ministre  
de ne titulariser les stagiaires qu'en décembre 2020 !**

**Pour nous, un plan massif de titularisation au 1<sup>er</sup> septembre  
s'impose !**

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la  
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL  
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –



01.43.77.66.81  
snudifo94 - @SNUDIFO94



**Aucun EFS ne doit être licencié !**  
**Seuls ceux qui sont en grande difficulté avérée (mise en danger des élèves, faute grave) doivent être renouvelés !**

---

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la  
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL  
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –



📞 01.43.77.66.81  
snudifo94 -



@SNUDIFO94

# ANNEXE 2



**Brigitte MARIN**

**Administratrice  
provisoire**

Bonneuil, le 8 novembre 2019

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Cette lettre reprend les éléments d'information donnés en séance plénière lors de la journée académique du 8 octobre et y ajoute ceux, plus récents, connus à ce jour.

Comme j'ai pu le dire lors de la journée académique, en présence de la vice-présidente du conseil d'administration et du directeur de cabinet de l'UPEC, depuis les travaux de grande ampleur effectués en 1999 et 2000 sur le site de Livry-Gargan, des relevés ont lieu chaque semestre afin d'établir précisément les écarts de mesures et déterminer l'existence ou non d'une dangerosité, même légère. Les conclusions du dernier relevé du cabinet de géomètre Arkane foncier en date du 22 août 2019 ne font état d'aucune dangerosité (des écarts de quelques millimètres, sachant qu'un maximum de 1 cm a été noté une fois sur la période 2000-2019), et font conclure les auteurs des relevés à l'absence de risque de sinistre grave à court et moyen terme.

Afin d'exercer une surveillance plus précise des mouvements sur le site, j'ai fait procéder au recrutement, début octobre, d'un responsable de la coordination technique et logistique des sites de l'Inspé, avec une priorité d'action sur le site de Livry-Gargan. Monsieur Sylvain Maynadié qui rejoint ainsi l'Inspé, occupait auparavant les fonctions de conseiller de prévention, puis de conducteur de travaux de patrimoine à l'UPEC. Je l'ai affecté en priorité à la surveillance de l'évolution de la situation du site de Livry-Gargan et lui ai demandé de passer commande auprès d'un bureau d'études pour obtenir une analyse plus fine des tracés, laquelle sera systématiquement rendue publique. Ce processus, qui requiert la mise en concurrence de trois cabinets d'architectes, est en cours. Monsieur Maynadié sera présent sur le site de Livry-Gargan la semaine du 12 novembre.

Les incidents récents de rupture de canalisation survenus le 4 octobre résultent d'un autre problème. Dès que j'en ai eu connaissance, j'ai contacté la direction du patrimoine de l'UPEC et le vice-président du patrimoine pour leur faire part de cette situation, de la nécessité d'une intervention de première urgence et d'une analyse plus fine de la situation pour déterminer les mesures à prendre à court, moyen et long terme.

En fonction de l'évolution de l'état des lieux, à tous les sens du terme, les hypothèses sont à envisager avec l'ensemble des personnels du site de Livry-Gargan. Comme vous le savez, la discussion à ce sujet a été engagée le 8 octobre et doit se poursuivre, pour recueillir les avis de toutes et tous. Néanmoins, de telles décisions, qui s'inscrivent dans un processus long, doivent s'anticiper.

J'ai demandé à ce que le prochain Contrat de Plan Etat Région (CPER) prenne en compte les besoins patrimoniaux liés à la situation du site de Livry-Gargan, et à l'intérêt d'un bâtiment répondant aux besoins nouveaux de formation des enseignants (espaces de travail partagés, connectés, tiers-lieux...) Pour cela, j'ai participé fin septembre à une réunion à la Plaine Saint-Denis en présence des présidents des universités Paris 13 et de l'UPEC, de la direction du patrimoine de l'UPEC, notamment pour évoquer la possibilité d'une installation de l'Inspé dans le périmètre du site Condorcet. Cette piste n'ayant pas trouvé d'issue favorable pour lors, le lieu envisagé étant sous-dimensionné, j'ai contacté Monsieur Philippe Demange, directeur du patrimoine de l'UPEM pour connaître les possibilités d'accueil.

Plusieurs lieux ont été proposés, à la Cité Descartes et dans la Commune de Serris. Toutefois, ces possibilités, cohérentes par rapport aux priorités géographiques du CPER qui cible le territoire de la Seine et Marne, créeraient de trop fortes perturbations dans les déplacements de la plupart des usagers du site de Livry-Gargan. Par ailleurs, cette piste exploratoire, parmi toutes celles envisagées n'est pas cohérente au regard de la nécessaire implantation d'un site de formation des enseignants du premier degré en Seine-Saint-Denis.

Deux autres pistes sont ouvertes dans le département de Seine-Saint-Denis et rendez-vous est pris avec la Mairie d'Aubervilliers, et avec la présidence de l'UPEC en appui, pour le 22 novembre afin d'étudier les perspectives de développement d'un espace répondant aux besoins nouveaux de formation à l'Inspé. Ce projet ne se fera pas sans les formateurs, à qui il reviendra de définir ce que serait le cahier des charges d'un tel espace. Etant donné le nombre important de demandes de subventions effectuées *via* le CPER, j'ai demandé au recteur de l'académie d'appuyer ce dossier, ce qu'il a accepté.

Toutefois, cette candidature n'est aucunement engageante, dans la mesure où, d'une part, le caractère concurrentiel des demandes ne garantit pas totalement que ce projet soit subventionné auquel cas la solution serait à trouver sur les ressources propres de l'UPEC, le cas échéant et d'autre part, il est toujours possible de décliner l'offre de subvention, laquelle serait redirigée vers une autre candidature au CPER, non retenue initialement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, mes plus cordiales salutations.

Brigitte MARIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brigitte Marin', written over a horizontal line.

Administratrice provisoire  
de l'Inspé de l'académie de Créteil



## ANNEXE 3

### Chronologie suivi Inspé

**3 octobre 2019** : problème d'évacuation des eaux usées sur le site de Livry-Gargan

**8 octobre 2019** : journée académique (Bonneuil-sur-Marne) → intervention de Marie-Albane de Suremain, VPCA, sur la proposition d'utiliser le CPER pour créer un nouveau bâtiment et rapprocher Livry-Gargan et Saint-Denis.

**12 novembre 2019** : conseil de formateurs (Livry-Gargan) → évocation du sujet avec les formateurs de Livry-Gargan. Retour très nuancé du fait du calendrier oppressant pour mener à bien un échange. Arguments avancés par le responsable de site : terrain départemental, travaux coûteux pour restaurer certaines parties du site sans avoir une réelle vision sur les travaux qui pourraient être engagés (vieillesse du site).

**Mi-novembre 2020** : prospection pour choisir une entreprise qui pourra interpréter les résultats de l'entreprise en charge des relevés.

**28 novembre 2020** : conseil de l'Inspé (Bonneuil-sur-Marne) → retour sur le CPER avec un temps sur le délabrement de Saint-Denis. Retour du responsable de site de Livry-Gargan sur la non-adhésion des collègues (calendrier trop serré, groupes de travail sur la maquette et la place des disciplines de la polyvalence, choix du site de Livry-Gargan par rapport à leur domicile).

**6 février 2020** : conseil de l'Inspé (Bonneuil-sur-Marne) → retour par le responsable de site de Livry-Gargan de n'avoir pu organiser un nouveau temps d'échanges avec les personnels de Livry-Gargan ; il est convenu qu'un temps d'échanges ait lieu lors du prochain conseil de formateur, le 26 mars à Livry-Gargan en présence de la directrice de l'Inspé. Ce conseil de formateurs ne pourra finalement pas avoir lieu dans le contexte de début de crise sanitaire.

**28 février 2020** : envoi d'un mail aux formateurs et rencontre quelques jours plus tard avec les personnels BIATSS de Livry-Gargan pour préparer l'entrevue avec la présidence de l'UPEC.

**5 mars 2020** : réunion de préparation ZAC Aubervilliers (Créteil) → la présidence replace le travail commencé dans le cadre du CPER et des rencontres prévues avec la société du Grand Paris. Les responsables de chaque site (Saint-Denis et Livry-Gargan) font état des préoccupations des formateurs de chaque site.

**16 mars 2020** : accueil de l'entreprise chargée de l'audit du site.

**27 mars 2020** : rapport d'audit consolidé remis à l'Inspé.

**8 et 10 avril 2020** : réunion avec la présidence de l'UPEC pour accompagner la mise en œuvre des travaux préconisés dans le rapport d'audit (travaux à très court terme, perspective(s) à moyen et long terme du site).

**14 avril** : présentation du rapport d'audit aux élus